

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que la délibération du conseil communal du 14 juillet 2022 portant fixation avec effet au 1er septembre 2022 des droits d'inscription en matière d'enseignement musical et de danse ballet pour tous les cours ne bénéficiant pas de la gratuité prévue par la loi, a été approuvée par arrêté grand-ducal du 21 septembre 2022 et par la Ministre de l'Intérieur le 28 septembre 2022.

Walferdange, le 9 novembre 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber